



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 16-févr.-2011

Date de révision 25-avr.-2015

Version 7

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Organic Orange Oil.

### Autres moyens d'identification

Code du produit 74874/1316008  
N° CE 232-433-8  
Numéro CAS 8008-57-9 / 8028-48-6  
FEMA 2825

Contient Limonene, Myrcene

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Aucune information disponible

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fournisseur

**DISTRINAT**

avenue Paul Langevin 17183 Périgny

Pour plus d'informations, contacter

Personne chargée de la fiche de données de sécurité et coordinatrice REACH : **Quintard Anne**, responsable législation cosmétique - mail : [aquintard@leanature.com](mailto:aquintard@leanature.com) Tel : 05.46.52.00.77.Fax : 05.46.52.03.36.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 05.46.52.00.77

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - (H410)
Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Texte intégral des phrases R : voir section 16

**Symboles de danger**

FA - Inflammable

N - Dangereux pour l'environnement

**Code(s) R**

R10;R38;R43;R50/53;R65

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible

### Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.1 Substances**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	REACH Registration Number
Limonene	227-813-5	5989-27-5	95-100	FL;R10 Xn;R65 Xi;R38 R43 N;R50/53;	Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible
Myrcene	204-622-5	123-35-3	1-2.5	FL;R10 Xn;R65 Xi;R38	Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Flam Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

See Section 12 for additional ecological information.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Limonene 5989-27-5	-	-	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 5 ppm TWA: 28 mg/m <sup>3</sup> H*
Myrcene 123-35-3	-	-	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Limonene 5989-27-5	-	-	-	TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m <sup>3</sup> STEL: 50 ppm STEL: 280 mg/m <sup>3</sup>	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Limonene 5989-27-5	-	TWA: 7 ppm TWA: 40 mg/m <sup>3</sup> STEL: 14 ppm STEL: 80 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 25 ppm TWA: 140 mg/m <sup>3</sup> STEL: 25 ppm STEL: 140 mg/m <sup>3</sup>	-
Myrcene 123-35-3	-	-	-	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 275 mg/m <sup>3</sup>	-

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Couleur</b>	jaune ou orange
<b>État physique</b>	liquide
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

**Propriété**

<b>pH</b>	Aucune information disponible
<b>Melting point/freezing point</b>	-74 °C °C
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	176 °C 348.8
<b>Point d'éclair</b>	43 °C / 109.4 °F
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	<3 mmHg @ 14 °C 20 mmHg @ 68.2 °C
<b>Densité de vapeur</b>	4.70
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune information disponible
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	237 °C
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

**Valeurs****9.2. Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	136.23
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucune information disponible
<b>Densité</b>	0.848 @ 20 °C
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**Chaleur, flammes et étincelles  
Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu.
<b>Contact oculaire</b>	Aucun effet connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet connu.
<b>Ingestion</b>	Aspiration potentielle en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Limonene		> 5 g/kg ( Rabbit )	
Myrcene	> 5 g/kg ( Rat )	> 5 g/kg ( Rabbit )	

**Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Troubles cutanés Peut provoquer une allergie cutanée
------------------	---

**Mesures numériques de toxicité - Informations sur le produit****Toxicité aiguë inconnue**

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
<b>Toxicité aiguë par voie cutanée</b>	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
<b>Toxicité aiguë par inhalation - gaz</b>	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
<b>Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs</b>	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
<b>Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard</b>	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

**Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques

0% of the mixture consists of component(s) of unknown hazards to the aquatic environment

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Limonene	-	0.619 - 0.796: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 35: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	-

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMDG**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	1169
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
<b>14.3 Classe de danger</b>	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Polluant marin</b>	Cette matière correspond à la définition d'un polluant marin
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui

**ADR/RID**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	1169
-------------------------------------	------

14.2 Nom d'expédition	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IATA**

14.1 ONU/n° d'identification	1169
14.2 Nom d'expédition	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Limonene 5989-27-5	RG 84	-

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** class 2

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Sans objet

#### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

#### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique



Aucune information disponible

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R10 - Inflammable

R38 - Irritant pour la peau

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### **Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date d'émission** 16-févr.-2011

**Date de révision** 25-avr.-2015

**Remarque sur la révision** Aucune information disponible.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

#### **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité